

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 11 novembre 2013

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE LUNDI 11 novembre 2013, À 19:00
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Denys Leclerc	Claude Lefebvre
Lise Julien	Gino Gagnon
Réjean Leclerc	Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière

228-11-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

Province de Québec

Ville de Saint-Basile, le 5 novembre 2013

Procès-verbal de la quatrième élection générale de la Ville de Saint-Basile, tenue le 3 novembre 2013, au Centre Ernest-J.-Papillon de Saint-Basile, 100, rue Sainte-Angélique.

Conformément au décret 128-2000 créant la Ville de Saint-Basile en date du 1^{er} mars 2000, une élection générale par district a été tenue le 3 novembre 2013.

La liste électorale dressée selon la Loi sur les Élections et Référendums (E-2.2) et ledit décret contenait 2129 électeurs, répartis dans six districts numérotés de 1 à 6; Monsieur le Maire étant élu au suffrage universel.

À la date limite pour les mises en candidature, soit 16h30, le vendredi 4 octobre 2013, un seul candidat fut mis en nomination et proclamé élu pour chacun des postes ci-après énumérés :

Poste de Maire (2129 électeurs)
Monsieur Jean Poirier – 380, rue Rivard

Poste de conseiller - District 1 (351 électeurs)
Monsieur Réjean Leclerc – 128, Rang Saint-Georges

Poste de conseiller - District 2 (305 électeurs)
Madame Lise Julien – 335, Rang Saint-Joseph

Poste de conseiller - District 3 (347 électeurs)
Monsieur Claude Lefebvre – 8, Chemin de l'Infini

Poste de conseiller - District 5 (377 électeurs)
Monsieur Denys Leclerc – 85, rue Sainte-Anne

Poste de conseiller - District 6 (375 électeurs)
Monsieur Yves Walsh – 360, rue Rivard

Le dépouillement et le recensement du vote, pour le poste de Conseiller du district numéro 4 où plus d'un candidat s'opposaient, ont été réalisés immédiatement après le scrutin.

Le résultat de l'élection ci-après décrit a été annoncé le soir même à toutes les personnes présentes sur les lieux de votation, à savoir :

Au poste de Conseiller, District numéro 4

Gino Gagnon	110 votes
Nancy Lemieux	86 votes
Le nombre d'électeurs inscrits	374
Le nombre de bulletins valides	196
Le nombre de bulletins rejetés	0

Majorité en faveur de Monsieur Gino Gagnon de (vingt-quatre) 24.

En conséquence,

Je, soussignée Présidente d'élection, déclare que le quatrième conseil de la Ville de Saint-Basile est composé de :

Monsieur Jean Poirier	Maire
Monsieur Réjean Leclerc	District numéro 1
Madame Lise Julien	District numéro 2
Monsieur Claude Lefebvre	District numéro 3
Monsieur Gino Gagnon	District numéro 4
Monsieur Denys Leclerc	District numéro 5
Monsieur Yves Walsh	District numéro 6

Un rapport du coût du scrutin du 3 novembre 2013 sera présenté à une prochaine séance du conseil de Ville.

DONNÉ à Saint-Basile ce 5 novembre 2013.

Par : _____
Joanne Villeneuve, Présidente d'élection

SERMENT DES PERSONNES ÉLUES

Nous, les ÉLUS proclamés au conseil 2013 de la Ville de Saint-Basile avons prêté serment conformément à la Loi, et avons signé à Saint-Basile notre assermentation sur le formulaire SM-67 aux dates suivantes :

Jean Poirier	le 8 octobre 2013
Réjean Leclerc	le 11 octobre 2013
Lise Julien	le 11 octobre 2013
Claude Lefebvre	le 22 octobre 2013
Gino Gagnon	le 5 novembre 2013
Denys Leclerc	le 8 octobre 2013
Yves Walsh	le 8 octobre 2013

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI aux dates indiquées.

La Présidente d'élection

 Joanne Villeneuve

229-11-2013

PROCÈS-VERBAL DU SCRUTIN MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2013

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la quatrième élection générale de la Ville de Saint-Basile, tenue le 5 novembre 2013 est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2404 et 2405 inclusivement.

Que la greffière est autorisée à authentifier ledit procès-verbal de l'assermentation des élus.

230-11-2013

PROCÈS-VERBAL D'OCTOBRE 2013

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance susmentionnée dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires au procès-verbal.

COMMENTAIRE

ADOPTION

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 1^{er} octobre 2013 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2394 à 2403 comportant les résolutions #210-10-2013 à #227-10-2013 inclusivement.

Que la mairesse suppléante et la greffière sont autorisées à authentifier ledit procès-verbal.

Adopté.

231-11-2013

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 512291 à 512387 inclusivement, totalisant un montant de 46 587,23 \$ soit adoptée. Note spéciale : le montant se répartit comme suit : 13 438,84 \$ pour la dernière semaine de septembre et 33 148,39 \$ pour le mois d'octobre, ceci étant dû au devancement du conseil d'octobre dernier vu la période électorale.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 4717 à 4820 inclusivement, totalisant un montant de 513 531,66 \$ soit adoptée. Note spéciale : le montant se répartit comme suit : 50 762,06 \$ pour la dernière semaine de septembre et 462 769,60 \$ pour le mois d'octobre, ceci étant dû au devancement du conseil d'octobre dernier vu la période électorale.

Que la liste des prélèvements numéro 2043 à 2061 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 34 230,25 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 231-11-2013 au montant de 594 349,14 \$.

Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière

232-11-2013

TAXES MUNICIPALES - DÉFAUT DE PAIEMENT (N/D : 208-131)

Considérant que la trésorière, en vertu de l'article 511 de la Loi sur les Cités et Villes, a déposé un état de toutes les personnes endettées de la municipalité pour taxes municipales;

Considérant la politique pour compte en retard que ce conseil a adoptée au niveau des taxes municipales, résolution numéro 152-07-2000;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile approuve lesdits états des personnes endettées envers la Ville pour taxes municipales en date du 31 octobre 2013.

Attendu que mandat est donné à la trésorière pour appliquer la politique adoptée en vertu de la résolution numéro 152-07-2000.

Attendu que ce conseil juge les arrérages sur les comptes de taxes suivants doivent être annulés pour les motifs suivants :

#0887-12-0621 = 37,86\$ - immeuble utilisé pour rue privée

#0785-49-8230 = 42,12\$ - immeuble utilisé pour rue privée

#D 3092(frais publicité 2012) = 240 \$ - la personne est décédée et personne n'avait avisée d'arrêter les publicités

Attendu que ce conseil autorise la trésorière à prendre entente avec les contribuables et/ou à procéder en recouvrement par la cour municipale si nécessaire.

Adopté.

233-11-2013

Province de Québec

Ville de Saint-Basile

MRC de Portneuf

AVIS DE MOTION

D'un règlement décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice 2014. (N/D : 204-000)

Je, soussigné, Claude Lefebvre , conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant les taux variés de taxation foncière, ainsi que tout tarif ou compensation exigé pour les autres services municipaux de l'exercice financier 2014, tels qu'aqueduc, égout, éclairage, vidange...

Et j'ai signé :

Claude Lefebvre, conseiller

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question a été tenue.

234-11-2013

RRGMRP- BUDGET 2014 (N/D : 706-105)

Attendu que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) a transmis une copie du budget 2014 et un rapport;

Attendu que la Ville de Saint-Basile produit 3,3330 % des déchets de la Régie;

Attendu que le budget de la RRGMRP est sommairement décrit comme suit:

Revenus

Quote-part des municipalités	6 565 445 \$
Autres revenus	1 479 400 \$
Subvention	2 142 000 \$

Total : 10 186 956 \$

Dépenses

Administration générale	463 340 \$
Matières résiduelles – déchets domestiques	2 100 000 \$
Élimination	2 170 200 \$
Matières recyclables – cueillette et transport	1 610 000 \$
Matières recyclables – traitement	550 000 \$
Boues fosses sept. – cueillette et transport	613 545 \$
Boues fosses sept. – traitement	170 975 \$
Matières organiques – cueillette et transport	870 000 \$
Matières organiques – traitement	444 150 \$
Autres	316 635 \$
Frais de financement	1 008 000 \$
Dépenses d'investissement	431 000 \$

Total : 10 747 845 \$ (561 000 \$)

Affectation de surplus

561 000 \$

0 \$

Attendu que tout budget et/ou règlement d'emprunt de la Régie doit être adopté par les municipalités participantes à la nouvelle Régie conformément aux articles 468.34 et 468.38 de la Loi sur les Cités et Villes;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le budget 2014 de la Régie Régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tel que présenté, prévoyant une quote-part municipale de 192 608,63 \$.

Adopté.

235-11-2013

SOUPER BÉNÉFICE / FASAP (N/D : 207-130)

Attendu que ce conseil trouve important de déléguer un représentant au souper bénéfice pour la Fondation d'Aide au Sport Amateur de Portneuf (FASAP) ;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile défraie le coût de deux (2) cartes d'invitation (65 \$ chacune) pour déléguer Monsieur Gino Gagnon et sa conjointe comme représentant du conseil municipal au souper du 16 novembre 2013 à 18h00 au Club de Golf le Grand Portneuf.

Adopté.

236-11-2013

**CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE PONT-ROUGE
DEMANDE DE COMMANDITE (N/D : 102-102)**

Attendu que le Club de Patinage Artistique de Pont-Rouge sera l'hôte de la compétition d'envergure L'Interclubs Capitale-Nationale;

Attendu que le Club de Patinage Artistique de Pont-Rouge soulignera aussi son 40^e anniversaire sous forme de Spectacle le 5 avril prochain;

Attendu que ce conseil trouve important de donner une visibilité à la Ville de Saint-Basile ;

Attendu que la Ville de Saint-Basile désire contribuer à l'engagement sportif des patineuses de sa communauté ;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise un versement de 75 \$ au Club de Patinage Artistique de Pont-Rouge comme commandite pour la compétition L'Interclubs Capitale-Nationale et le Spectacle 40^e anniversaire.

Adopté.

237-11-2013

**DEMANDE DE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION GÉRALD
LECLERC INC. POUR LE 111, RUE D'AUTEUIL (N/D : 02-111)**

Considérant que notre règlement de zonage numéro 07-2012, à l'article 11.2 traite de l'accès des véhicules au terrain à partir de la voie publique, notamment en ce qui concerne la distance à respecter avec une intersection;

Considérant que Construction et Rénovation Gérald Leclerc inc. a obtenu un permis de construction d'un semi-détaché, aux numéros civiques 111 et 113, rue D'Auteuil;

Considérant la proximité de la propriété au numéro civique 111, rue D'Auteuil avec le croisement de la rue Godin;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine l'autorisation donnée concernant l'aménagement de l'entrée de la cour pour le 111, rue D'Auteuil, à savoir ;

Étant donné la configuration des lieux, ce conseil accepte que l'entrée de la cour pour le 111, rue D'Auteuil soit aménagée à l'intérieur du 10 mètres d'une intersection.

Adopté.

238-11-2013

**FIXATION SALAIRES POUR CERTAINS(ES)
EMPLOYÉ(ES) (N/D: 305-140)**

Attendu que ce conseil veut fixer par résolution le salaire pour certains(es) de ses employés(es);

Attendu que la résolution #226-10-2013 qui a été adoptée en octobre stipulait l'augmentation de salaire de Madame Joanne Villeneuve de 3\$/heure;

Attendu que la résolution #226-10-2013 qui a été adoptée en octobre stipulait que la prise d'effet de l'ajustement sera spécifiée au moment de la signature du contrat;

Attendu que le contrat de travail est en révision par un comité mandaté à actualiser les contrats et que le contrat de travail en question sera finalisé d'ici le 31 décembre 2013;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise l'augmentation salariale de 3\$/heure mentionnée à la résolution #226-10-2013 et fixe la date de prise d'effet au 14 janvier 2013 en référence à la nomination officielle de Madame Joanne Villeneuve comme secrétaire-trésorière de la Ville mentionnée dans les résolutions 004-01-2013 et 005-01-2013.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandate un comité afin d'actualiser les contrats de travail d'ici le 31 décembre 2013;

Adopté.

239-11-2013

**MANDAT – FIRME DE
CONSULTANT EN MANAGEMENT (N/D: 303-120)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile désire mandater une firme de consultants en management pour la rédaction et l'actualisation des contrats de travail;

Attendu que le conseil désire un soutien spécialisé et octroi le mandat à Phoenix Québec;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandate la firme "Phoenix Québec Consultant Inc."

Que pour payer ladite dépense, ce conseil s'approprie l'argent à même la dépense 02 16000 420 pour un montant maximal de 1 500 \$.

Adopté.

240-11-2013

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR
LA PÉRIODE DES FÊTES (N/D : 102-102)**

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, décrète la fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes du 23 décembre 2013 au 03 janvier 2014 inclusivement.

Adopté.

241-11-2013

AUTORISATION POUR LE PARTY DE NOËL 2013 (N/D : 102-102)

Attendu que ce conseil veut organiser un party de Noël pour les employés de la Ville de Saint-Basile;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandate le directeur général pour organiser lesdites festivités le vendredi 13 décembre 2013, aux Promenades d'Antan.

Adopté.

242-11-2013

**CONVENTION D'UTILISATION D'ESPACES AVEC CIMENT QUÉBEC
(N/D : 104-140)**

Attendu qu'il y a lieu d'officialiser dans une convention avec Ciment Québec, les conditions de l'utilisation d'un espace dans un local sur le toit de la tour de préchauffage où sont situés nos appareils de communications pour notre usage;

En conséquence, il est **proposé par** Madame Lise Julien **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur Paulin Leclerc, directeur général à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

243-11-2013

**RÉFECTION DU RANG SAINTE-ANNE
DÉCOMPTÉ NUMÉRO 3 - PROJET #1211 (N/D : 602-130)**

Attendu que Monsieur Ghislain Bolduc, ingénieur, en date du 31 octobre 2013, nous recommande, pour paiement, le décompte numéro 3 du projet de réfection du rang Sainte-Anne;

Attendu que le montant à payer selon le décompte numéro 3 est de l'ordre de 164 977,45 \$, taxes en sus;

Attendu qu'en rapport avec les dénonciations reçues pour les présents travaux, l'entrepreneur nous a fournis des quittances partielles ou totales sur des montants qu'il doit aux sous-traitants;

En conséquence, il est **proposé par** Monsieur Réjean Leclerc, **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise un versement de l'ordre de 164 977,45 \$, plus taxes et autorise Paulin Leclerc, directeur général à signer ledit décompte numéro 3 et tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

244-11-2013

**CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE DE 20 LOGEMENTS –
CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINT-BASILE
(N/D : 114-400)**

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté le règlement d'emprunt numéro 13-2013, en vue de contribuer au projet de construction d'une résidence de 20 logements pour personnes âgées ou en légère perte d'autonomie;

Considérant qu'en date du 28 octobre 2013, le contrat de construction du 20 logements a été signé entre l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile et Construction Côté et Fils inc.;

Attendu qu'un versement de 15 000 \$ a été fait en date du 23 avril 2013;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de contribuer au projet et de verser la somme de 201 130 \$ moins le 15 000 \$ déjà versé à l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile.

Que le paiement est fait à même le règlement d'emprunt numéro 13-2013.

Adopté.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS (N/D : 111-170)

La greffière dépose, conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), toutes les mises à jour des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

245-11-2013

CAMPAGNE NOËL DU PAUVRE 2013 (N/D : 102-102)

Attendu que Monsieur Antoine Paquette est le président organisateur pour le Noël du Pauvre, le 6 décembre 2013;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile prête la salle gratuitement à l'organisme et défraie les frais de l'envoi postal d'un communiqué au montant de 176,81 \$.

Adopté.

246-11-2013

SÉANCE SPÉCIALE POUR ADOPTION DU BUDGET 2014 (N/D : 102-102)

Attendu que la date de la séance spéciale pour adoption du budget 2014 doit être précédée d'un avis public dans le journal Public Basilien du 23 novembre 2013;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile fixe au 19 décembre 2013 à 19h00 la séance spéciale pour l'approbation du budget 2014.

Adopté.

247-11-2013

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2014 (N/D : 102-102)

Attendu qu'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil doit établir et publiciser le calendrier des séances publiques du conseil pour l'année prochaine;

Attendu que le règlement #04-2001 et ses amendements gèrent déjà les séances publiques du conseil municipal;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile établit le calendrier des séances du conseil pour 2014 en conformité avec le règlement #04-2001, à savoir à 19h00 les jours suivants:

- lundi 13 janvier
- lundi 10 février
- lundi 10 mars
- lundi 14 avril
- lundi 12 mai
- lundi 9 juin
- lundi 14 juillet
- lundi 11 août
- lundi 8 septembre
- **mardi** 14 octobre
- lundi 10 novembre
- lundi 8 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Ville.

Adopté.

248-11-2013

MEMBRES DU CONSEIL – RESPONSABILITÉS (N/D : 101-110)

Il est **proposé par** Monsieur Denys Leclerc et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que les membres du conseil se voient attribuer les responsabilités suivantes en rapport avec leur mandat au sein de la municipalité :

Jean Poirier : Employé(e)s municipaux
MRC
Voirie

Réjean Leclerc : RRGMRP – Matières résiduelles et recyclables
O.M.H.
Pompiers

Lise Julien : Mairesse suppléante
Association des gens d'affaires
Bibliothèque-(Représentante
C.R.S.B.P.C.N.C.A.)
Politique familiale
Cour municipale

Claude Lefebvre : Employé(e)s municipaux
 Voirie, aqueduc et égout
 RRGMRP (substitut)

Gino Gagnon : Urbanisme – CCU
 Loisirs
 Finances
 Centre Nature

Denys Leclerc : O.M.H.
 Comité sécurité civile et publique
 Pompiers

Yves Walsh : Employé(e)s municipaux
 Urbanisme – CCU
 Comité d’embellissement
 Finances
 Journal municipal
 CAPSA

Attendu qu’en rapport avec leurs responsabilités attribuées, les membres du conseil seront appelés à siéger sur des comités.

Adopté.

249-11-2013

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ
CONSULTATIF D’URBANISME (N/D : 102-111)**

Attendu que les mandats des sièges pairs se terminent le 31 décembre 2013;

Attendu que Monsieur Sébastien Frenette consent à poursuivre son mandat;

Attendu que suite aux élections du 3 novembre dernier, le siège #2 occupé par Madame Nancy Lemieux est devenu vacant;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l’unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile décrète la nomination des personnes suivantes comme membres du Comité Consultatif d’Urbanisme pour les mandats suivants:

Siège #5 :	M. Yves Walsh	Conseiller
Siège #4 :	M. Sébastien Frenette	Résident
Siège #3 :	M. Lauréat Chouinard	Résident
Siège #2 :	M Gino Gagnon	Conseiller
Siège #1 :	M. Serge Masson	Résident

Que le mandat du siège numéro 2 débute exceptionnellement le 11 novembre 2013 vu le départ de Mme Nancy Lemieux à titre de conseillère municipale ;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile nomme le conseiller Gino Gagnon au siège numéro 2 en remplacement de Nancy Lemieux;

Attendu que le mandat des sièges impairs se termine le 31 décembre 2014, tandis que ceux des sièges pairs se termine le 31 décembre 2015;

Attendu que Madame Marie-Christine Rouette, inspectrice en bâtiment, est la secrétaire du C.C.U.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

250-11-2013

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 21h20 et ajournée au mardi 19 novembre à 19h00.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Joanne Villeneuve, Greffière